



SPECQUE

Simulation du Parlement européen

Canada - Québec - Europe

Pour diffusion interne,

Louvain-la-Neuve, 21 janvier 2010

SPECQUE 2010 – Thèmes des Commissaires et Membres du Conseil.

1. Proposition de Communication de la Commission européenne au Parlement européen relative à la mise en place d'un plan d'action en matière de sécurité et de solidarité énergétique

La question de l'approvisionnement énergétique est un enjeu majeur dans nos sociétés actuelles. Cet enjeu prend une forme particulière dans le cas de l'Europe. Par exemple, en 2009, un différend entre la Russie et l'Ukraine causait une interruption des livraisons de gaz naturel en provenance de la Russie, entraînant une crise énergétique dans divers pays européens en plein hiver. La Russie est le principal fournisseur (40%) de gaz pour l'UE, qui se trouve ainsi dans une situation de dépendance énergétique à son égard. À la lumière de cet événement récent, ainsi que de l'évolution du contexte politique, économique et environnemental à l'international, la Commission européenne entend actualiser son plan d'action en matière d'approvisionnement énergétique, et entend aussi inciter à des réformes du cadre réglementaire européen déjà existant en la matière pour répondre à cela. Nous croyons que toute solution passe par une action concertée et cohérente au niveau européen, plutôt que par des solutions au niveau interétatique, dans une optique de solidarité entre les nations formant l'Union européenne, et conformément au développement en cours d'un marché du gaz libéralisé et d'un réseau gazier pan-européen au sein d'une Communauté de l'énergie. En ce sens, la Commission tient à ce que l'UE ait un rôle de tête tant dans l'établissement des politiques intérieures en matière énergétique que dans les négociations extérieures visant à assurer un approvisionnement énergétique sécurisé aux États membres de l'UE. Nous croyons aussi qu'il est important de vaincre la dépendance énergétique de l'UE par une action commune en matière d'efficacité énergétique et de développement de sources d'énergies alternatives.

Xavier St-Denis
Commissaire à l'énergie

2. *Proposition de directive de la Commission européenne au Parlement relative à l'introduction d'une action en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante*

Dans son Message sur l'état de l'Union de 1962, le Président Kennedy dressait un constat qui est aujourd'hui encore d'actualité "Les consommateurs sont le groupe économique le plus important en nombre mais pourtant le moins écouté, car le consommateur, par nature, est diffus". L'introduction d'une action de groupe en droit communautaire viserait à mieux défendre les intérêts de cet acteur économique majeur qu'est le consommateur.

Une action de groupe est une action en justice au nom de l'ensemble des membres d'un groupe ayant subi le même préjudice, causé par un responsable unique, devant une seule instance compétente. Les entreprises commettant des infractions au droit communautaire de la concurrence, telle les ententes et les abus de position dominante, sont condamnées à payer de lourdes amendes reversées au budget de l'Union, et non directement aux consommateurs. Cependant, ces derniers, victimes directes de ces infractions, ne peuvent pas, à ce jour, s'unir au sein d'une action collective afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation de leur préjudice.

En effet, ce sont justement ces consommateurs qui subissent l'augmentation des prix et la restriction de l'offre, sans pour autant bénéficier d'un seul centime d'€ de compensation, sauf à intenter une action individuelle. A l'issue d'une étude menée par le Cabinet de conseils aux entreprises et aux institutions Ashurst, on a constaté qu'il n'y avait que très peu d'actions dans lesquelles des dommages et intérêts avaient été accordés en réparation des préjudices subis en matière de violation des règles de concurrence au sein de l'UE. L'étude conclue que ce type d'actions est sous développé en Europe, et que le montant des dommages et intérêts dont sont actuellement privées ces victimes est de l'ordre de plusieurs milliards d'euros par an.

A l'instar du Québec, des Etats-Unis, et du Portugal qui ont introduit une telle action dans leur système juridique, l'Union, par le truchement de sa Commission, souhaiterait permettre aux consommateurs d'unir leur force afin d'être justement indemnisés.

Violette Grac-Aubert,
Commissaire responsable de la concurrence

3. *Proposition de Communication du Ministre belge de l'agriculture au Parlement européen relative à l'amélioration de la compétitivité des producteurs laitiers et à l'instauration de mécanismes pour une régulation effective et efficiente du marché du lait*

La crise laitière est un fait. Durant près de 3 ans, cette crise a bousculé la vie et l'agenda politique de l'Union européenne. Cette crise, en apparence ponctuelle, était avant tout liée à

des problèmes structurels; eux-mêmes liés au déficit de régulation effectif et efficient du marché du lait.

Dans cette perspective, et avec la fin des quotas prévu à l'échéance 2015, il apparaît nécessaire, tout d'abord, de développer une stratégie de régulation du marché du lait à l'horizon post-2015, et ensuite, de soutenir les agriculteurs dans la modernisation de leurs installations aux fins de les rendre plus compétitifs sur un marché, de plus en plus globalisé. La stratégie proposée aura pour objectif, sur le long terme, de soutenir les producteurs de lait en instaurant des mécanismes régulateurs sur le marché laitier. Tout en proposant une aide substantielle aux producteurs de lait dans la modernisation de leurs installations.

Quentin Galland,
Ministre belge de l'agriculture

4. Proposition de Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Document de stratégie pour l'élargissement et principaux défis pour 2009-2010

Cette communication rentre dans la lignée des points faits par l'UE sur le processus d'élargissement de l'Union vécu actuellement. Chaque année, la Commission établit une stratégie d'élargissement pour l'année sur base de rapports rentrés à la mi-octobre. La communication en débat sera donc celle basée sur les documents présentés cet automne et portera sur l'année 2009-10.

Elle mettra en avant les défis et questions soulevés par les élargissements à venir : la Turquie et les frontières de l'Europe, les ex-républiques yougoslaves et leur passé a « oublier » ou encore l'Islande, victime de la crise économique désormais sur la voie européenne. Sous quelles conditions un pays peut-il légitimement revendiquer une place dans l'UE, telle sera la question centrale.

Maxime Staelens,
Commissaire responsable de la politique d'élargissement